



**Autun« Action Cœur de Ville »**



## **Comité de projet n°2\_ Autun \_ Hexagone**

**28 août 2018 \_ 15h**

### **Présents**

---

**Michel Andres** – Chambre de Commerce et de l'Industrie 71 – pôle tourisme hôtellerie et restauration

**Cédric Aymonier** – Directeur territorial Bourgogne-Franche-Comté Caisse des Dépôts

**Marie-Claude Barnay** – Présidente de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan

**Fabrice Bonneville** – Conseil de développement (CODEV) – groupe économie

**Eric Boucourt** – Sous-Préfet d'Autun

**Jean-Philippe Boyer** – Président de la chambre des Métiers et de l'Artisanat 71

**Nathalie Cadet** – Directrice de l'Office de Tourisme du Grand Autunois Morvan

**Vincent Chauvet** – Maire d'Autun

**Cyrille Cointre** – Manager de centre-ville - APROGAM

**Fabien Connétable** – Directeur Général des Services CCGAM

**François Courouble** – président du CODEV

**Patrick Chauvin** – Chambre des Métiers et de l'Artisanat – délégation 71 – Service CRT

**Joseph De Rose** – Chef de Projet Cœur de Ville - direction générale des services - Ville d'Autun

**Cécile Dedienne** – Direction Départementale des Territoires, service habitat / ANAH

**Thomas Dunoyer** – Président du Club des hôteliers de l'Autunois-Morvan

**Elisabeth Dussably** – Responsable investissements locatifs - Action Logement Services

**Damien Herlem** – Directeur de cabinet Ville d'Autun

**Philippe Maringue** - Directeur de territoire Châlonnais et Autunois - OPAC 71

**Anne Matheron** – Directrice Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté

**Christine Loisy** – Responsable du service développement des entreprises et du territoire – Chambre des métiers et de l'artisanat

**Caroline Nouveau** - Direction départementale des Territoires, Chargée de mission conseil aux territoires Service Appui aux territoires

**Guillaume Ollier** – Conseil départemental – Directeur de territoire d'action sociale (Montceau – Autun – Le Creusot)

**Anne Pasquet** – service patrimoine Ville d'Autun

**Chantal Perraudin** – sous-préfecture d'Autun – relations avec les collectivités

**Viviane Perrier-Gritti** - Conseil départemental – Direction de l'action sociale – pôle animation des territoires

**Eric Perret** – Directeur Général des services – Ville d'Autun

**Luc Quillon** – Directeur du pôle Attractivité et développement du territoire CCGAM

**Francky Sabot** – Politiques territoriales et contractualisations CCGAM

**Rémy Rebeyrotte** – Député de la de la 3<sup>ème</sup> circonscription de Saône et Loire

**Sabrina Talon** – CEREMA – Département laboratoire d'Autun

**Gaël Tournemolle** – Conseiller pour la valorisation des patrimoines Direction Régionale des Affaires Culturelles Bourgogne-Franche-Comté

**Justine Ulsch** – Chef de projet aménagement urbain – Direction Générale des Services - Ville d'Autun

## **Excusés**

---

**André Accary** – Président du Conseil Départemental de Saône et Loire

**Antoine Bréhard** – Directeur Régional de la Caisse des Dépôts Bourgogne-Franche-Comté

**Frédéric Brochot** – Vice-Président du Conseil départemental de Saône et Loire

**Audrey Campomizzi** – Secrétaire Générale Sous-préfecture d'Autun

**Pascale Chagué-Siegenthaler** – Chargée des relations entreprises - Action Logement Services

**Thomas Chéramy** – Direction départementale des territoires, délégué adjoint de l'ANAH / chef service habitat DDT

**Rémy Combernoux** – EDF Direction Collectivités Territoires et Solidarités, Directeur développement territorial

**Fanny Declerc** – Présidente de la Jeune Chambre Economique d'Autun

**Séverine Dessolin** – Responsable du pôle commerce et conseiller entreprises commerciales – Chambre de Commerce et de l'industrie

**Marie-Guite Dufay** – Présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

**Céline Jaltier** – Service aménagement et habitat Direction aménagement et numérique Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté

**Béatrice Guenet** – Conseil Départemental de Saône et Loire- chef service habitat logement

**Aline Humbert** - Service aménagement et habitat Direction aménagement et numérique Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté

**Philippe Leroy** – Directeur régional « Action logement »

**Eric Philippart** – Directeur général de l'OPAC de Saône et Loire

**Loïc Puthod** – Directeur adjoint – direction de l'aménagement du territoire et du numérique

**Corinne Sautreuil** – chargée de développement territorial Bourgogne-Franche-Comté Caisse des dépôts

## **Ordre du Jour**

---

- Validation du compte-rendu du 1<sup>er</sup> comité de projet du 19/06/18
- Approbation du contenu de la convention-cadre et des fiches-actions
- Signataires
- Calendrier : Comité régional, délibérations du Conseil municipal et du Conseil communautaire, signature de la convention-cadre
- Prochain comité de projet
- Questions diverses

## **Compte-rendu**

---

### ***Validation du compte-rendu du 1<sup>er</sup> comité de projet***

---

Le compte-rendu du premier comité de projet qui s'était tenu le 19 juin 2018 est validé à l'unanimité.

### ***Approbation du contenu de la convention-cadre et des fiches-actions***

---

Madame Nouveau s'interroge sur la possibilité de solliciter du FNADT sur des acquisitions de parcelles. Ce point sera à confirmer.

Monsieur le Sous-Préfet porte l'attention sur le fait que l'Etat n'a pas le « feu vert » pour signer la convention-cadre Action Cœur de Ville avec des montants précis engageant l'Etat. Madame la Directrice Régionale des Affaires Culturelles propose qu'un paragraphe de précaution soit ajouté précisant que les crédits mentionnés sont prévisionnels et conditionnés au vote des budgets annuels tant pour l'Etat que pour les Collectivités.

La contribution de l'Etat au titre du FNADT doit être retirée des fiches-actions pour les projets qui concernent des acquisitions immobilières.

Madame la présidente de la CCGAM pointe l'absence du projet du « site Parpas » dans les actions proposées. Elle demande qu'il puisse y être indiqué car il s'agit d'un dossier prégnant pour les besoins de santé du territoire et les délais imposés par l'ARS sont très courts.

Il sera intégré aux actions prévisionnelles de la convention-cadre et pourra faire l'objet d'une fiche-action dans le premier avenant dès que les financements et calendrier seront connus.

Monsieur le Sous-Préfet précise en effet que les avenant sont annuels et financiers et ont pour objet de préciser la convention-cadre.

Monsieur le Sous-Préfet se demande pourquoi certaines études sont proposées en action, alors que les projets ne pourront pas être mis en œuvre dans le temps de la convention Action Cœur de Ville, soit cinq ans ainsi que sur la programmation pluri-annuelle avec la DRAC en cours d'élaboration. Sur ce point Monsieur le Maire précise que le choix est d'investir sur le Grand Rolin et les urgences sanitaires concernant les monuments historiques, mais souhaite également dans le cadre de la convention-cadre Action Cœur de Ville préparer l'avenir du territoire et d'ores et déjà engager des études pour le plus long terme.

Monsieur le Sous-Préfet demande pourquoi étendre le Site Patrimonial Remarquable sur le quartier Marchaux. Il est précisé que le quartier Marchaux ne ferait pas forcément l'objet d'un même règlement. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'augmenter la protection de ce quartier et que l'animation du secteur sauvegardé d'Autun est en place, la Commission locale doit se réunir prochainement pour parler du SPR à PVAP, et d'outils d'animation. Le conseiller pour la valorisation des patrimoines de la DRAC précise qu'il s'agit de mettre en place une servitude plus adaptée au terrain et une réglementation concertée et rationalisée.

La Caisse des Dépôts souhaite être sollicitée au fur et à mesure des projets, car ils font l'objet d'une décision en comité à la Caisse des Dépôts. La Caisse des Dépôts ne peut donc pas se positionner actuellement mais donne un accord de principe.

Concernant le projet du Grand Rolin, Madame la Directrice Régionale des Affaires Culturelles s'interroge sur l'articulation de ses crédits avec ceux qui seront mobilisables dans le cadre du Contrat de Plan Etat-région (CPER). Ce point fera l'objet d'un échange entre ses services et ceux du Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR). Monsieur le Député précise que le projet du Grand Rolin dépasse largement le cadre muséal. C'est une dynamique territoriale qui est mise en œuvre avec ce projet, un levier de développement et d'attractivité du territoire.

Monsieur le Député indique que des crédits FEDER peuvent également être recherchés pour ce projet.

Monsieur le Maire demande également s'il est possible de superposer les crédits DRAC et DETR. Cela est possible sur un même projet mais pas sur la même opération du projet.

La demande de subvention pour le poste de chef de projet doit être demandée rapidement auprès de l'Anah. Monsieur Joseph De Rose est le chef de projet pour Action Cœur de Ville. Le financement du poste pour un fonctionnaire dépend de la publication prochaine de l'arrêté correspondant, suite au CA de l'Anah.

Monsieur le Directeur de territoire OPAC présente l'action prévisionnelle de construction de logements rue Guérin avec l'hypothèse de création de deux cellules commerciales en rez-de-chaussée en gestion Ville d'Autun. Monsieur le Maire indique qu'il est pleinement favorable à la réalisation de logements sociaux sur ce secteur mais que la réalisation de commerces dépendra des résultats de l'étude stratégique commerciale en phase d'initialisation.

Monsieur le Sous-Préfet interroge les moyens humains et d'ingénierie disponibles pour mettre en œuvre l'axe habitat qui comporte une forte dimension d'animation et d'accompagnement. L'étude pré-opérationnelle OPAH-RU qui doit être lancée précisera notamment les modalités de fonctionnement à mettre en œuvre pour l'OPAH.

Pour les actions prévisionnelles, le maintien des commerces de centre-ville et leur transmission est un point crucial qu'il convient de regarder avec attention.

Le Directeur du pôle attractivité de la CCGAM informe sur la convention entre la CCGAM et les chambres consulaires qui sera signée à la fin du mois de septembre 2018. Il décline également les actions qui sont d'ores et déjà mise en place par le biais du FISAC : la conception d'un guichet unique notamment.

Monsieur le Sous-Préfet demande si la Région Bourgogne Franche-Comté peut intervenir sur cette thématique et indique que cette thématique mériterait également une augmentation des moyens financiers et en termes d'animation commerciale.

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat souhaite être partenaire de l'action Rues d'Artistes dès son démarrage.

Madame la Présidente de la CCGAM demande à ajouter la CCGAM et la Région pour les actions concernant la reprise des établissements hôteliers et le développement des métiers d'art.

Les porteurs privés s'interrogent sur la plus-value du programme Action cœur de ville pour leur activité et sur les modalités de communication sur ce projet.

Monsieur le Maire évoque la mise en place de la foncière qui sera un outil de mise en cohérence. Il est évoqué de créer des outils méthodologiques à destination des porteurs de projets privés, de créer une cellule d'accompagnement, d'ingénierie de projet. Ces éléments sont à définir et à préciser ultérieurement.

La CCGAM complète en indiquant qu'ils peuvent aider les porteurs privés pour monter les dossiers et plans de financement dans une logique de guichet unique. Monsieur le Sous-Préfet indique que la CCGAM doit être pleinement associée au titre de sa compétence économique et qu'il convient de valoriser l'ingénierie mise en œuvre sur cette thématique.

Le programme Action cœur de ville mobilise essentiellement des crédits de droits communs, inscrire une action dans ce cadre permet ainsi de mieux communiquer sur son projet. Monsieur le Maire indique également le besoin de renforcer les moyens de l'APROGAM et invite les acteurs privés à se manifester pour échanger sur les projets, les modalités de travail, etc. concernant Action cœur de ville.

Monsieur le Député évoque également un dispositif fiscal incitatif pour le commerce et l'aide à l'amélioration énergétique. Les propositions de leviers fiscaux incitatifs doivent aider à l'investissement.

Monsieur Aymonier de la Caisse des Dépôts donne l'exemple de la plate-forme en ligne de Dole à ce sujet.

Monsieur le député évoque la question de l'acquisition de l'ancien hôpital Saint-Gabriel. Monsieur le maire indique que dans un premier temps la ville dans le cadre d'Action Cœur de Ville une étude sera menée, afin de pouvoir étudier la faisabilité technique et la viabilité économique du projet.

Madame Dussably responsable de la relation aux territoires d'Action Logement indique que son groupe peut soutenir les projets d'investisseurs publics et privés pour de l'habitat locatif et qu'il ne faut pas hésiter à les solliciter dans ce sens.

- Il est convenu que le projet de convention-cadre et les fiches actions seront amendés suite aux échanges de ce jour et transmis au SGAR dans la perspective du comité régional d'Action cœur de ville.

### ***Présentation des Signataires de la convention***

---

Outre les collectivités (Ville d'Autun et Communauté de communes du Grand Autunois Morvan), les partenaires financeurs (Etat, Anah, Action Logement, Caisse des Dépôts), la ville d'Autun a souhaité associer d'autres partenaires locaux, régionaux ou nationaux.

Monsieur le Sous-Préfet s'interroge sur la nécessité d'inclure des réseaux et des fédérations de villes dans les signataires de la convention-cadre Action Cœur de Ville.

Monsieur le Maire souhaite associer plusieurs fédérations (Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture, Sites et Cités remarquables de France, Centre-Ville en Mouvement, Villes et Métiers d'art), car leurs actions portent sur des échanges d'expériences et d'ingénierie, profitable à chacun des adhérents.

Il est convenu de distinguer les partenaires financeurs identifiés des autres partenaires.

Madame Perrier-Gretti indique que le Département doit confirmer si il signera ou non la convention-cadre.

La liste des partenaires, signataires de la convention-cadre est validée.

### ***Le calendrier***

---

- Comité régional Action cœur de ville : 06 septembre 2018
- Délibération du Conseil municipal : 15 septembre 2018
- Délibération du Conseil communautaire : 18 septembre 2018

- Signature de la Convention-cadre : 20 septembre 2018
- La date du prochain Comité de projet est fixée au 03 décembre 2018 – 15h à Autun.